

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS
A PARIS 15ème, 11 BIS RUE SEXTIUS MICHEL
TENUE LE 28 MAI 1990

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX
et le vingt huit mai à 18 Heures,

Les copropriétaires de l'immeuble sis à PARIS 15ème,
11 Bis Rue Sextius Michel,

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire au
Cabinet HABERT 23 Rue JJ Rousseau à PARIS 1er, suivant convocation
par lettre recommandée avec avis de réception en date du 10 Mai 1990.

La feuille de présence fait apparaître que neuf
copropriétaires sur 10 sont présents ou représentés réunissant
neuf ceux qui étaient là 1.000 èmes généraux.

Il est alors passé à l'examen des questions figurant
à l'ordre du jour :

1.- constitution du bureau.-

sont nommés :

- Président Yves Denier
- Scrutateurs Yves Aubert - M. Bafam
- Secrétaire Yves Habet.

M. HABERT remet au bureau de l'assemblée la feuille de
présence, les récépissés d'envoi recommandé des convocations.

M. le Président constate que l'assemblée a été
régulièrement convoquée et peut délibérer.

.../...

2.- examen et approbation des comptes
de l'exercice 1989.-

Les comptes sont approuvés par
948 /1.000 èmes généraux.

Délibérée la facture du N° Régularisation
compte assuré en diminution de
l'endettement versé par Assemblée OTI.

3.- quitus au syndic de sa gestion.-

Quitus est accordé au syndic par
948 /1.000 èmes généraux.

Rejouez aux questions émises adossées
au syndic: demande effectuée par celle
Duperre

4.- renouvellement du mandat du syndic.-

Le mandat de Monsieur HABERT est renouvelé par
948 /1.000 èmes généraux.

Porter une démission de son ancien mandat
lors de l'approbation des comptes de
l'exercice 1990.-

..../....

5.- fixation du budget 1990.-

Le budget 1990 est fixé à la somme de 82.200

savoir :

- charges générales : 66.500
- charges ascenseur : 20.700 sous réserve de la
décision à prendre sur le point n° 9.
et voté par 948 /1.000 èmes généraux.

Dire à M. Alvarez de jama commandes de produits
et matériels (Lampe) sur l'entraînement de notre
Cabine. Sauveiller les lampes à remplacer.

6.- conseil syndical.-

M. Dineh M. Denier M. Barry
M. Bafou.

Le conseil syndical est autorisé à
engager des déjeuners dans la limite de
cinq mille francs par an.

..../....

7.- réfection des peintures intérieures.-

Le conseil syndical fera le choix entre les deux entreprises
Jules Achel et Didiel

Demande garantie de deux ans..
Travaux en Septembre.

Demande des renseignements devrais pour
jour de faire dans l'escalier à exécuter
aussitôt après terminaison des peintures.
Réunion en octobre pour la choix en le
budget à verser

8.- travaux antenne collective.-

Sous objet ordre de service
ébauch jani -

.../...

9.- ascenseur : contrat d'entretien.-

S'il est possible de rompre le contrat OTIS
pour un coût inférieur à 6.500 fr -
lesdites conditions au moins identiques à celles
d'OTIS sont obtenues de SACAMAS l'assenthi
décide de rompre le contrat avec OTIS

+ Nettoyage par D. Alberg
mal fait également
lors des remplacements le
travail n'est pas fait.
Sortie des jambes à effectuer
chaque jour.

levée à

10^e) questions divers.

Problème des pigeons:

Nettoyage des jardinières. Pigeons morts.

D'ailleurs personne ne plaint de ça sauf par
de rares à un courrier de dépêche

Problème ordure sur descente eaux usées.

Vérification également encave niveau des égouts. +

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est

21, 00 Heures,

De tout ce que dessus il a été dressé le présent
procès-verbal.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

